

COMMUNE DE
LEYCHERT

**PLAN
DES
SERVITUDES**

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 3500

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège

Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études



10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 Foix
Tél. : 05 61 02 47 00
Mail : dir@ariège.gouv.fr

le Maire
Septembre 2019 Pièce n°1/1

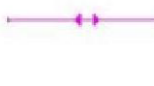




Servitudes légalement constituées

Monuments historiques (AC1)

-  Eglise Sainte-Anne, classée le 11/12/1995
-  périmètre de protection

Lignes électriques (I4)

-  lignes aériennes
-  lignes souterraines

-  Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7 (sur toute la commune)

Autres informations

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L.215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE